

INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS ET MER

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Régie autonome des transports parisiens

Décision NU/MF67-TW-14-010 du 25 novembre 2014 portant délégation de signature du responsable de site de Choisy à l'adjoint du responsable de site de Choisy, responsable patrimonial (RATP)

NOR : DEVT1431192S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le responsable de site de Choisy,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 1^{er} juillet 2011 (note générale n° 2011-31) au directeur du département MRF par le président-directeur général de la RATP;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 1^{er} janvier 2012 (note de département n° 12-026) au responsable de site de Choisy par le directeur du département MRF,

Décide:

Article 1^{er}

De donner délégation à M. Pierre HARISLUR-ARTHAPIGNET, adjoint du responsable de site de Choisy, responsable patrimonial, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants, pris dans le cadre de l'activité du site de Choisy:

- 1.1. La délivrance des habilitations électriques.
- 1.2. L'établissement et la signature des attestations d'inspections préalables.
- 1.3. Les plans de prévention de plus de quatre cents heures ou à risques spécifiques pour le site de Choisy.
- 1.4. L'établissement des permis feu.
- 1.5. Les bordereaux de suivi des déchets industriels.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre HARISLUR-ARTHAPIGNET, adjoint du responsable de site de Choisy, responsable patrimonial, de donner délégation à:

M. David BARDIN, responsable qualité-sécurité-environnement de l'unité MF67-TW; et/ou

M. Dominique VEILLON, responsable d'équipe de maintenance, gestionnaire de site,

à l'effet de signer, en son nom, l'ensemble des actes dont la signature a été déléguée par la présente décision, et à M. Max DELALEAU, mainteneur matériel roulant, gestionnaire déchetterie, à l'effet de signer, en son nom, les actes des paragraphes 1.4 et 1.5 dont la signature a été déléguée par la présente décision.

Article 3

La présente délégation annule et remplace la délégation référencée « note d'unité MF67-TW-13 - 007 » en date du 1^{er} mars 2013.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 25 novembre 2014.

Le responsable de site de Choisy,
G. LE COAT